# La recherche de brevets sur Internet : Espacenet <a href="http://ep.espacenet.com">http://ep.espacenet.com</a>

## **Introduction : qu'est-ce qu'un brevet?**

Lorsqu'un inventeur met au point une technologie innovante, il peut faire une demande de brevet, c'est-à-dire qu'il peut demander que son invention soit reconnue comme lui appartenant. En somme, un brevet est un titre de propriété que délivre un pays à un inventeur pour son invention. En général, ce titre de propriété est valable 20 ans.

Faire une recherche documentaire sur les brevets permet donc d'obtenir des informations sur les innovations technologiques.

La plupart des pays possèdent un organisme gérant les dépots de brevets. En France, il s'agit de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI : <a href="www.inpi.fr">www.inpi.fr</a>). Si on souhaite obtenir des informations sur les brevets déposés en France, il suffit de passer par le site de l'INPI. Mais cette démarche n'est pas la plus efficace car l'INPI ne propose que les brevets déposés en France au cours des 2 dernières années.

Or, depuis 1977, il est possible en Europe de faire une demande de dépot de brevet unique pour l'Europe auprès de l'Office Européen des Brevets (OEB ou EPO : European Patent Office ), à charge ensuite pour l'inventeur de faire homologuer son brevet dans les pays qui l'intéressent. C'est pourquoi, dans le cadre d'une recherche documentaire, il est plus pertinent de passer par le site de OEB que par celui de l'INPI.

# Esp@cenet, la base de brevets de l'OEB

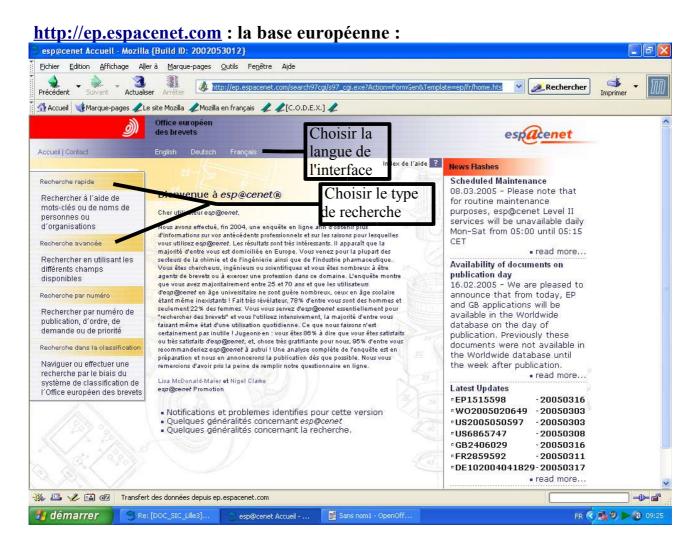
Depuis 1998, l'OEB a développé Esp@cenet, un outil initialement destiné aux petites et moyennes entreprises pour chercher des brevets.

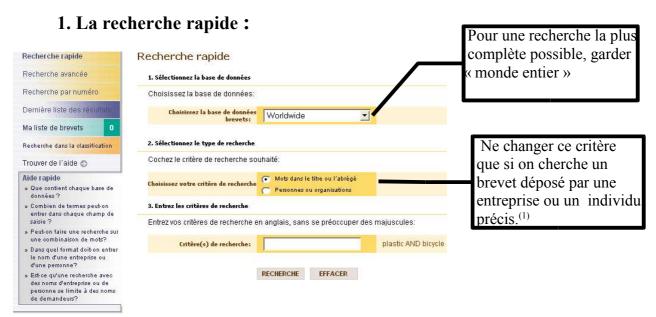
Il y a 2 accès possibles à cette base de brevets :

http://ep.espacenet.com: accès à la base européenne.

http://fr.espacenet.com/: accès à l'antenne française, via l'INPI.

Les 2 accès offrent les mêmes fonctionnalités : recherche simple, avancée, sur les bases mondiales, européennes. A vous de choisir quelle interface a votre préférence.

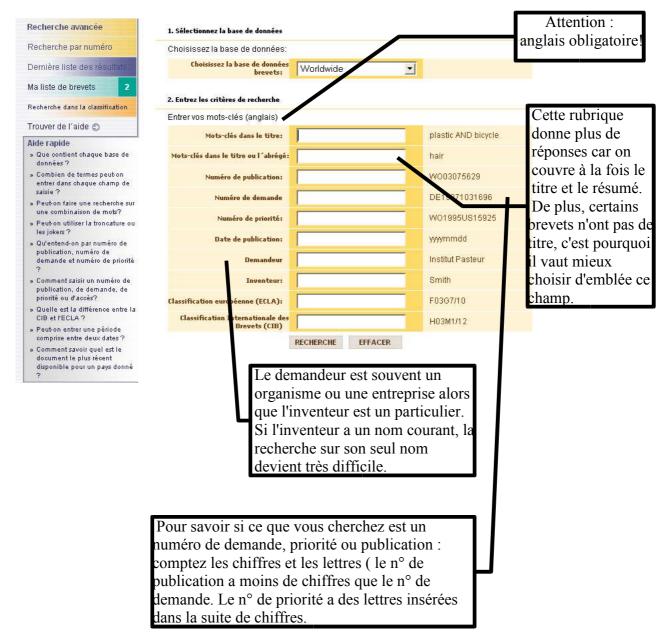


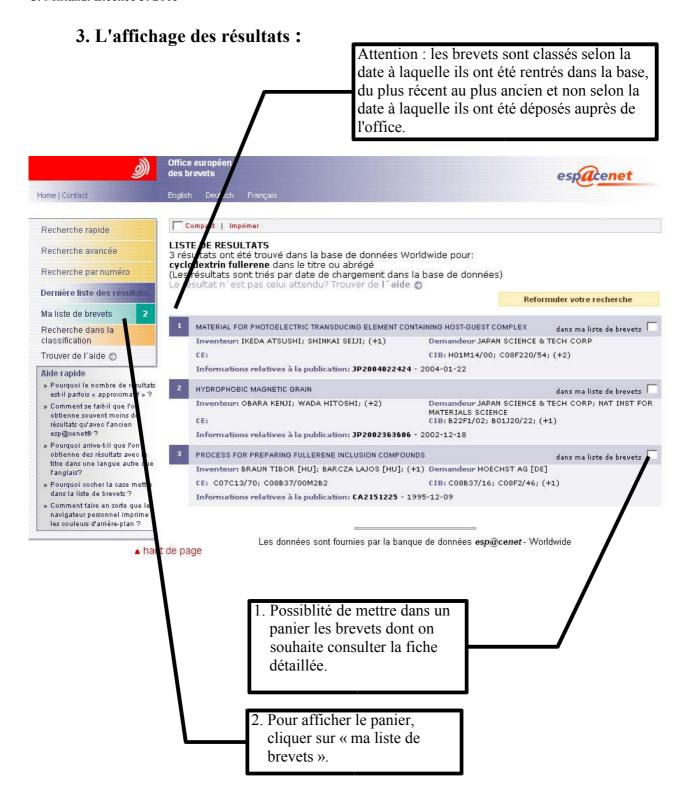


(1) La recherche par nom de personne ou d'entreprise est très risquée car elle implique de connaître parfaitement le nom de l'entreprise. Par exemple, la firme Bayer dépose des brevets sous le nom de ses différentes branches : bayer material science, bayer pharmaceuricals corp, bayer technology service, etc...

#### 2. La recherche avancée:

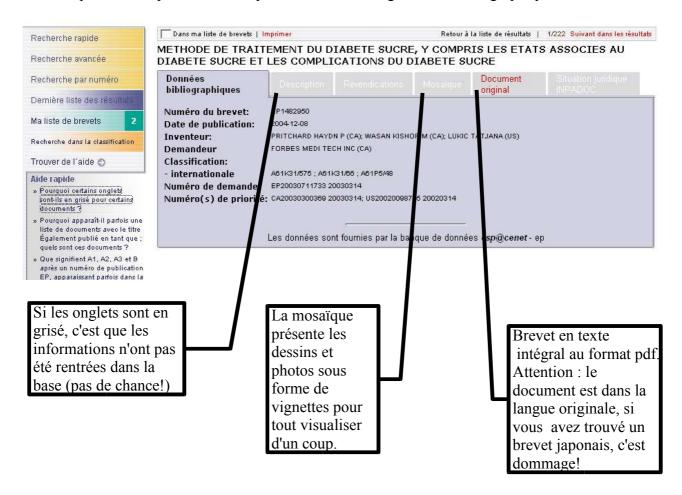
Elle permet d'avoir des critères plus précis. Par exemple, on peut chercher par nom d'inventeur, ou par numéro de brevet.





## 3. L'affichage d'un brevet :

Dans un premier temps ne s'affiche que la fiche de renseignements bibliographiques du brevet :



### Bibliographie:

Orlhac, Thierry. "La loi sur les brevets. les brevets d'invention: comment et pourquoi?" In Propriété industrielle et Droit des affaires. *Site de Robic*. [en ligne] <a href="http://www.robic.ca/publications/Pdf/137-TOR.pdf">http://www.robic.ca/publications/Pdf/137-TOR.pdf</a> (Page consultée le 21 mars 2005)